

# TOUR DU LEMAN A L'AVIRON

## REGLEMENT (Extrait)

**Parcours:** 160 km sur le Léman, sans escale ni aide extérieure, de Genève à Genève en longeant la côte suisse puis française. Pour prétendre à un classement, chaque participant doit impérativement et sous peine de sanction (de la pénalité de temps à la disqualification) passer à tous les postes de contrôle indiqués sur la feuille du parcours qui font toute partie intégrante du tracé à suivre pendant l'épreuve. Tous les postes de contrôle doivent être passés entre la terre et la marque sauf celui d'Yvoire (Rovorée). Une pénalité d'au moins 5 minutes sera infligée à toute équipe qui n'aura pas passé correctement un poste de contrôle. Si à dire du contrôleur, l'avantage que s'est ainsi octroyé ladite équipe est supérieur à 5 minutes, le gain de temps ainsi estimé sera ajouté à la pénalité de 5 minutes. En cas de récidive, l'équipe peut être mise hors course. Toute décision du jury et/ou comité de course est sans appel.

**Types de bateaux:** Quatre avec barreur, armements en pointe ou en couple capables d'affronter les conditions atmosphériques du Léman. Durant l'épreuve, les cinq équipiers peuvent alternativement ramer et barrer. Le temps nécessaire aux rotations n'est pas neutralisé.

**Admissibilité:** Tout sportif, âgé d'au moins 16 ans révolus, physiquement, psychologiquement et techniquement entraîné de manière adaptée et appropriée aux rigueurs de l'épreuve, sachant nager 500 mètres au moins, étant en bonne santé et ne présentant pas de contre-indication à la pratique en compétition de l'aviron est autorisé à prendre le départ pour autant qu'il ait signé la décharge (pour les mineurs, le détenteur de l'autorité parentale). Des ententes composées d'équipiers de différents clubs peuvent participer. Tout participant membre d'un club affilié à la Fédération Suisse des Sociétés d'Aviron doit présenter avant le départ une licence de compétition valable. A défaut, il lui sera fait interdiction de concourir.

### **Catégories:**

Elite homme: Le plus jeune rameur atteint l'âge de 19 ans l'année du Tour ou précédemment;

Elite féminine: La plus jeune rameuse atteint l'âge de 19 ans l'année du Tour ou précédemment;

Masters/Maîtres: Equipe dont la moyenne d'âge est d'au moins 40 ans et dont le plus jeune rameur a atteint l'âge de 35 ans au plus tard l'année précédant celle du Tour;

Mixte: Equipe composée d'au moins deux dames.

Novice : Equipe dont au moins quatre (4) équipiers n'ont pas déjà participé à plus de trois (3) Tours, celui de l'année en cours n'est pas pris en considération ;

### Armement de pointe

Il n'y a pas de catégorie en fonction du poids.

L'organisateur se réserve le droit d'ajouter/supprimer des catégories selon les inscriptions reçues.

**Prix:** Un prix est offert au vainqueur de chaque catégorie pour autant qu'au moins trois (3) équipages provenant de deux (2) clubs différents se soient inscrits.

**Inscription:** auprès de la Société Nautique de Genève, (courriel, télécopie ou poste) jusqu'au 31 août précédant le Tour. Pour des raisons de sécurité le nombre d'équipes prenant le départ est limité, l'organisateur se réserve dès lors le droit de refuser l'inscription d'équipes ou d'en placer sur une liste d'attente.

**Finance d'inscription:** CHF 300.- / Euro 280.- par équipe, payable intégralement au plus tard à 21 heures le vendredi précédant le départ. Ce prix comprend: hébergement en dortoirs du jeudi au dimanche à 10 h; apéritif d'ouverture vendredi soir; repas à l'arrivée de la régata; déjeuner de clôture dimanche à midi; prix et souvenirs.

**Equipement obligatoire:** Seules les équipes munies de leurs propres gilets de sauvetage (pas autogonflants) [un par participant (rameurs et barreur)], d'une écope et/ou d'une pompe, d'un sifflet/corne de brume ou tout autre appareil permettant d'émettre un signal sonore de détresse audible dans un rayon d'au moins 200 mètres [un par équipe], de réserves alimentaires et de boissons potables en suffisance, de papiers d'identité valables, d'assurances RC et accident, seront autorisées à prendre le départ. Il est recommandé aux participants de prendre une boussole ou un GPS. L'organisateur prête contre dépôt de CHF 50.-, numéro, fusées de détresse et lampes à fixer sur le bateau avant le départ. L'organisateur ne met, en principe, pas de

# TOUR DU LEMAN A L'AVIRON

bateaux ni de rames à disposition. Cela étant pour les équipes d'outre-mer, il peut organiser des locations de bateau avec d'autres clubs (nombre limité).

**Heure limite de passage et Ecart maximum:** Sous peine de mise hors course, (i) le poste de contrôle de Lausanne-Vidy doit être atteint en un temps n'excédant pas 6 heures et 30 minutes à compter de l'heure de départ et (ii) le poste de contrôle du Bouveret doit être atteint en un temps n'excédant pas neuf (9) heures à compter de l'heure de départ, de plus, à ce poste, le retard d'un bateau sur le premier bateau l'ayant passé ne doit pas excéder trois (3) heures. La cabine d'arrivée n'est plus desservie après 18 heures de course. Les concurrents arrivés après ce temps de course, relèveront eux-mêmes l'heure de leur arrivée et l'annonceront à la direction de course et en son absence, au restaurant immédiatement après le débarquement au ponton.

**Instructions de course:** En complément du règlement, des instructions de course peuvent être communiquées aux concurrents en tout temps. En toute circonstance, les concurrents se conforment aux instructions, directives et/ou ordres des arbitres, des contrôleurs, de la surveillance, et/ou du service médical. Tout concurrent et/ou équipage qui ne respecte pas ce qui précède sera disqualifié et pourra se voir interdire toute participation future à l'épreuve.

**Danger / Accident:** Tout équipage doit, de son propre chef, prendre toutes les précautions afin d'éviter tout risque d'accident, quitter l'épreuve et aviser immédiatement l'organisateur et se conformer en tous points aux instructions de ce dernier, de plus, les concurrents, équipages et équipiers, spontanément, se prêtent mutuellement toute assistance et/ou procèdent aux opérations de secours.

**Mise hors course ou Abandon:** Tout concurrent ou équipage disqualifié en cours d'épreuve, mis hors course ou ayant abandonné, devra d'une part, mettre pied à terre et d'autre part rallier la Société Nautique de Genève par voie terrestre par opposition à lacustre. Un équipage qui abandonne doit impérativement l'annoncer immédiatement à l'organisateur par tout moyen utile.

**Responsabilité:** La responsabilité de l'organisateur se limite à assurer la régularité sportive de l'épreuve. Tous les concurrents participent à l'épreuve à leurs risques et périls, et sous leur propre et exclusive responsabilité à tous les effets, à l'exclusion de la responsabilité de l'organisation/organisateur. Il appartient à chaque concurrent de juger, en fonction de notamment ses connaissances, sa condition physique, des équipements dont il dispose, de la force du vent, des prévisions météorologiques, etc., de l'opportunité de prendre ou de ne pas prendre le départ de l'épreuve et/ou de la poursuivre.

**Droit à l'image:** Tout participant accepte de rétrocéder à l'organisateur son image au travers notamment de photos, films ou tout autre support de communication sans contre-prestation quelconque.

**Publicité ;** Les participants sont tenus de porter sans contre-prestation quelconque la publicité choisies et apportée par l'organisateur (autocollants sur la coque ou rames, habits, etc.).